



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

UN LIBRARY



MAR 28 1972

COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/CN.9/66
20 mars 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE
DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Cinquième session
New York, 10 avril 1972
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

DATE DE PUBLICATION ET CONTENU DE L'ANNUAIRE DE LA CNUDCI

Rapport du Secrétaire général

I. DECISION DE LA COMMISSION ET MESURES PRISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. A sa quatrième session, tenue à Genève du 29 mars au 20 avril 1971, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a adopté la décision suivante 1/ :

"La Commission :

1. Prie le Secrétaire général de rassembler dans le deuxième volume de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, la documentation relative aux travaux de la quatrième session de la Commission;

2. Prie en outre le Secrétaire général de publier le deuxième volume de l'Annuaire le plus tôt possible en anglais, en espagnol, en français et en russe, en suivant, dans ses grandes lignes, le plan contenu dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur la date de publication et le contenu de l'Annuaire 44/ et en tenant dûment compte des suggestions faites au cours de la discussion à ce sujet;

44/ A/CN.9/57.

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les travaux de sa quatrième session (1971), Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 17 (A/8417), par. 125.

3. Approuve les directives générales relatives au contenu de l'Annuaire énoncées dans le rapport du Secrétaire général;

4. Décide de reporter à sa cinquième session la décision finale concernant la date de publication des volumes ultérieurs de l'Annuaire."

2. La Sixième Commission, après avoir examiné le rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session, a fait rapport à l'Assemblée générale dans les termes suivants 2/ :

"31. De nombreux représentants ont accueilli avec satisfaction la publication du premier volume de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international...

32. Certains représentants, tout en reconnaissant l'intérêt de l'Annuaire et du Registre des textes, ont dit qu'il ne fallait négliger aucun effort pour réduire au maximum le coût de ces publications."

3. Sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2766 (XXVI) concernant le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quatrième session. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction la parution du premier volume de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

II. PUBLICATION DU DEUXIEME VOLUME DE L'ANNUAIRE

4. Conformément à la décision de la Commission, le manuscrit du deuxième volume de l'Annuaire a été mis au point en vue de sa publication. Ce volume contient des documents relatifs à la quatrième session de la Commission et suit en général la présentation indiquée à l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur la date de publication et le contenu de l'Annuaire que la Commission a examiné à sa quatrième session 3/. On escompte que des exemplaires en anglais dudit volume pourront être distribués à la cinquième session de la Commission.

III. APERCU DU CONTENU ENVISAGE POUR LE TROISIEME VOLUME DE L'ANNUAIRE ET INCIDENCES FINANCIERES Y RELATIVES

5. L'aperçu du contenu envisagé pour le troisième volume de l'Annuaire figure à l'annexe I au présent rapport. Le troisième volume de l'Annuaire contiendra des

2/ A/8506, par. 31-32.

3/ A/CN.9/57, annexe I.

documents relatifs à la cinquième session de la Commission, ainsi que certains documents relatifs à la quatrième session qui n'étaient pas disponibles au moment où le manuscrit du deuxième volume a été mis au point 4/.

6. La présentation suit celle qui a été adoptée pour les deux premiers volumes et il a été tenu compte des principes que la Commission a arrêtés à sa quatrième session en ce qui concerne le contenu des volumes ultérieurs (voir par. 9). On constatera que l'annexe prévoit l'inclusion des comptes rendus analytiques des séances de la Commission relatives au projet de convention concernant la prescription en cas de vente internationale d'objets mobiliers corporels. En envisageant d'inclure ces comptes rendus analytiques dans le troisième volume de l'Annuaire, on s'est conformé aux directives mentionnées plus haut. Comme l'on pense que la Commission pourrait mettre au point et approuver le texte définitif du projet de convention à sa cinquième session, les comptes rendus analytiques de ces séances pourraient être considérés comme travaux préparatoires dudit projet de convention (voir, au paragraphe 9, l'alinéa c) iii) des principes arrêtés dans la décision citée au paragraphe 1).

7. On trouvera à l'annexe II au présent rapport un état des incidences financières de la publication du troisième volume de l'Annuaire, établi en fonction du contenu indiqué, dans ses grandes lignes, à l'annexe I.

IV. DATE DE PUBLICATION DES VOLUMES ULTERIEURS DE L'ANNUAIRE

8. On se souviendra que, par sa résolution 2502 (XXIV) l'Assemblée générale a approuvé en principe la publication de l'Annuaire et a prié la Commission d'examiner la date de publication et le contenu de l'Annuaire. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à publier l'Annuaire, conformément aux décisions et aux recommandations de la Commission.

9. Le Secrétaire général a présenté à la Commission, à sa quatrième session, un rapport dans lequel il recommandait, compte tenu de l'expérience acquise à l'occasion de la publication des deux premiers volumes de l'Annuaire, de s'inspirer des principes suivants en ce qui concerne la date de publication et le contenu des volumes ultérieurs 5/ :

"a) L'Annuaire devrait être publié annuellement et chaque volume devrait paraître aussitôt que possible après la session de la Commission à laquelle il se rapporte.

b) Le contenu des volumes ultérieurs devrait, en général, suivre la présentation adoptée pour les deux premiers volumes.

4/ On trouvera dans ces documents des observations et des décisions relatives au rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session (voir la section I de la première partie de l'aperçu, à l'annexe I).

5/ A/CN.9/57, par. 10.

c) Dans son choix des documents à insérer dans chaque volume, le Secrétaire général est prié de tenir compte des considérations d'efficacité et d'économie qu'ont fait ressortir les débats de la Commission sur ce point. Sont notamment à exclure de l'Annuaire :

- i) Les documents de caractère provisoire ou dont l'intérêt n'est que temporaire;
- ii) Les études et suggestions des gouvernements, des organisations ou des représentants qui sont résumées dans un rapport ou une analyse distincts et que l'on peut consulter aisément;
- iii) Les comptes rendus analytiques des séances de la Commission, à moins qu'ils ne puissent être considérés comme travaux préparatoires d'un texte juridique."

10. Comme on l'a indiqué au paragraphe 1, la Commission a approuvé les directives générales relatives au contenu des volumes ultérieurs de l'Annuaire suggérées dans le rapport du Secrétaire général, et elle a décidé de reporter à sa cinquième session la décision finale sur la proposition concernant la date de publication desdits volumes.

11. Lorsqu'elle se prononcera sur la recommandation du Secrétaire général tendant à publier tous les ans les volumes ultérieurs de l'Annuaire (alinéa a) du paragraphe 9), la Commission voudra peut-être tenir compte des points suivants :

a) S'il a été possible de réunir dans un seul volume des documents relatifs aux trois premières sessions de la Commission, c'est uniquement en raison du caractère préliminaire de la plus grande partie des travaux des deux premières sessions et du nombre des documents qui, leur intérêt étant purement temporaire, ont pu en être exclus.

b) Le volume de travail réalisé par la Commission s'est considérablement accru depuis sa quatrième session. Le deuxième volume de l'Annuaire, qui ne contient que des documents concernant la quatrième session, comprendra 200 pages imprimées. On pense que le troisième volume, qui sera consacré aux documents de la cinquième session, comptera 300 pages imprimées et le quatrième volume, 250 pages imprimées.

c) Si les documents relatifs aux cinquième et sixième sessions de la Commission étaient réunis en un seul volume, celui-ci représenterait 550 pages imprimées. Un tel nombre de pages exigerait une reliure plus forte, ce qui en augmenterait le coût.

d) La publication annuelle des documents de la Commission permettrait aux milieux juridiques et commerciaux de suivre de plus près les travaux de la Commission, qu'il serait ainsi possible d'examiner et d'évaluer en temps voulu.

e) Du point de vue financier et administratif, il semble préférable de publier l'Annuaire annuellement plutôt que tous les deux ou trois ans. Lorsqu'on considère le coût de publication de l'Annuaire, le poste le plus élevé est celui des frais de composition typographique. La plus grande partie de ces frais, ainsi que des frais d'impression, ne peut être évitée par la publication en une seule fois des documents de deux ou trois années. Du point de vue administratif, il est préférable, pour des raisons d'efficacité, que la mise au point du texte se fasse de manière assez régulière.

ANNEXE I

APERCU DU CONTENU DU TROISIEME VOLUME DE L'ANNUAIRE DE LA CNUDCI (1972)

Nombre de pages
(dactylographiées)

INTRODUCTION

1

PREMIERE PARTIE. RAPPORTS DE LA COMMISSION SUR SES
SESSIONS ANNUELLES; OBSERVATIONS ET
DECISIONS S'Y RAPPORTANT

I. Observations et décisions concernant le rapport
de la Commission sur les travaux de sa quatrième
session

A. Extrait du rapport du Conseil du commerce
et du développement de la CNUCED

2

B. Rapport de la Sixième Commission (A/8506)

12

C. Résolution 2766 (XXVI) de l'Assemblée
générale

1

II. Cinquième session (1972)

A. Rapport de la Commission

75

B. Liste des documents non reproduits dans ce
volume

1

DEUXIEME PARTIE. ETUDES ET RAPPORTS RELATIFS A DES
SUJETS PARTICULIERS

I. Vente internationale des objets mobiliers corporels

A. Règles uniformes de fond

1. Analyse des observations et propositions
relatives aux articles 1 à 17 de la
Loi uniforme sur la vente internationale
des objets mobiliers corporels (LUVI) :
note du Secrétaire général
(A/CN.9/WG.2/WP.11)

20

2. Analyse des observations et propositions
relatives aux articles 18 à 55 de la
Loi uniforme sur la vente internationale
des objets mobiliers corporels (LUVI) :
note du Secrétaire général
(A/CN.9/WG.2/WP.10)

35

Nombres de pages
 (dactylographiées)

3.	Rapport du Groupe de travail sur la vente internationale des objets mobiliers corporels, troisième session, janvier 1971 (A/AC.9/62 et Add.1 et 2)	50
4.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	1
B. Délais et prescription		
1.	Analyse des observations et propositions relatives à la durée des délais de prescription et aux questions connexes : note du Secrétaire général (A/CN.9/WG.1/WP.24)	37
2.	Rapport du Groupe de travail sur les délais et la prescription, troisième session, août 1971 (A/CN.9/70 et Add.1)	100
3.	Comptes rendus analytiques des séances de la Commission consacrées à cette question	125
4.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	2
II. Paiements internationaux		
Effets de commerce		
1.	Avant-projet de Loi uniforme sur les lettres de change internationales : rapport du Secrétaire général (A/CN.9/67)	100
2.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	1
III. Arbitrage commercial international		
	Rapport du Rapporteur spécial	200
IV. Réglementation internationale des transports maritimes		
	Rapport du Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, troisième session, février 1972 (A/CN.9/63 et Add.1)	120

Nombre de pages
(dactylographiées)

REPERTOIRE ANNOTE DES DOCUMENTS DE LA CNUDCI

5

BIBLIOGRAPHIE

2

Nombre total de pages dactylographiées

890

Nombre de pages imprimées : environ 300

ANNEXE II

INCIDENCES FINANCIERES DE LA PUBLICATION DU TROISIEME
VOLUME DE L'ANNUAIRE DE LA CNUDCI

Estimation du volume et du coût

	<u>Pages</u> <u>dactylographiées</u>	<u>Pages</u> <u>imprimées</u>	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Espagnol</u>	<u>Russe</u>
Nombre de pages	890	300				
Nombre d'exemplaires			1 800	850	400	300
Frais d'impression (Dollars)			9 400	9 100	8 700	5 800
Total des frais d'impression (Dollars)						<u>33 000</u>
